

VILLE DE
LATUQUE

SERVICE DE
L'INCENDIE ET DE LA
SÉCURITÉ CIVILE

**AU CHALET
OU EN FORÊT,
SOYEZ VIGILANT!**

**Assurer votre sécurité,
c'est notre raison d'être!**





Lorsque vous fermez le chalet pour l'hiver, rappez les avertisseurs avec vous, car la plupart des fabricants ne garantissent pas leur fonctionnement à des températures inférieures à 4,4° C. Ramenez-les dans vos bagages lorsque vous prévoyez retourner au chalet!

GESTES À POSER POUR PRÉVENIR UN INCENDIE OU UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE (CO)



Installez un avertisseur de fumée à chaque étage de votre chalet et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) près des chambres à coucher et veillez à les entretenir! Lorsque vous fermez le chalet pour l'hiver, rappez les avertisseurs avec vous, car la plupart des fabricants ne garantissent pas leur fonctionnement à des températures inférieures à 4,4 °C.



Vérifiez l'indice d'inflammabilité établi par la SOPFEU et respectez les consignes d'interdiction de feu à ciel ouvert. Ne brûlez pas dans ces conditions, car le feu est maître dans l'art de surprendre!



La cheminée de votre appareil de chauffage doit être ramonée au moins une fois par année. Vous pouvez le faire faire par des professionnels ou encore, vous procurer un ensemble d'entretien et le faire vous-même.



Transvidez les cendres de votre poêle dans un contenant incombustible et laissez-les refroidir à l'extérieur au moins 7 jours loin de tout combustible (plancher de bois, etc.).



Procurez-vous un extincteur portatif de classe ABC, il est votre seul moyen efficace d'agir contre un début d'incendie dans un milieu isolé.



Votre foyer extérieur doit être muni d'un pare-étincelles.



Installez le foyer, le poêle à bois, ainsi que la cheminée selon les directives du manuel du fabricant.



Assurez-vous que vos appareils au propane sont entretenus annuellement. Si la flamme du brûleur est jaune, il est temps de réagir rapidement et de faire ajuster l'appareil par un professionnel avant de vous intoxiquer au monoxyde de carbone (CO)!



EN CAS DE PROBLÈME?

BORNES D'ÉVACUATION D'URGENCE

La Ville de La Tuque a mis sur pied un réseau de bornes pour faciliter les évacuation d'urgence à différents endroits sur son territoire forestier.

- Ces bornes sont situées à la jonction de routes forestières et de sentiers de VHR, permettant ainsi d'évacuer plus efficacement des personnes blessées. Sachez les reconnaître, cela pourrait sauver bien du temps au secouristes!
- Ce réseau de bornes d'évacuation est intégré à la carte des chemins forestiers de la Ville qui est en vente dans nos bureau municipaux.

Si vous avez besoin des services d'urgence à partir d'un téléphone satellite, il faut composer le 819 523-2731. Si vous appelez à partir de tout autre téléphone, composez le 9-1-1.

On retrouve sur ces panneaux un numéro unique utilisé par les centrales d'urgence, les informations sur la localisation géographique et les numéros de téléphone pour rejoindre les services d'urgence.





TROUSSE DE SURVIE 72 HEURES

Au chalet comme à la maison, ayez toujours votre trousse de survie 72 heures!

- Assurez-vous d'avoir des médicaments, de la nourriture, etc. pour un séjour qui pourrait se prolonger en raison de mauvaises conditions climatiques et/ou autres sinistres vous isolant et vous empêchant de quitter votre chalet.
- Assurez-vous de savoir comment réagir en situation d'urgence.
- Ayez un moyen de communication et écoutez la radio, car des messages d'intérêt public pourraient y être diffusés.
- Il est important d'avoir des connaissances de base en secourisme et une bonne connaissance de votre environnement; chemins d'accès, voisin le plus proche, comment rejoindre les services d'urgence, savoir où est la borne d'évacuation d'urgence la plus proche, etc.
- Mettre l'étiquette de localisation de votre chalet que vous avez reçue bien en vue et en avoir une copie à la maison pour que votre famille soit en mesure de donner l'information aux autorités en cas d'urgence.